

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: **87400624.0**

(51) Int. Cl.⁴: **E 06 B 1/30**
E 06 B 1/20, E 06 B 1/64,
B 60 J 1/00

(22) Date de dépôt: **20.03.87**

(30) Priorité: **04.04.86 FR 8604848**

(43) Date de publication de la demande:
07.10.87 Bulletin 87/41

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES GB IT LI LU NL

(71) Demandeur: **Boldron, Guy Alain Daniel**
Le Pavé Neuf
F-37500 Chinon (FR)

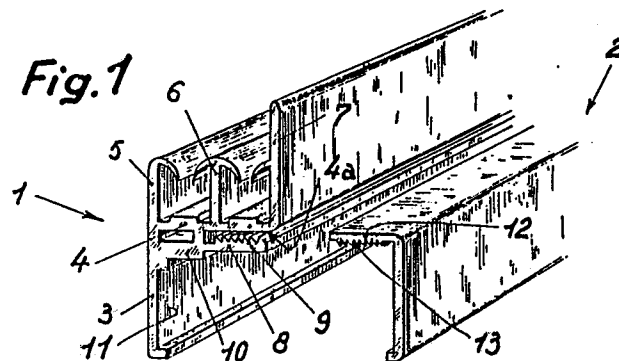
(72) Inventeur: **Boldron, Guy Alain Daniel**
Le Pavé Neuf
F-37500 Chinon (FR)

(74) Mandataire: **Vander-Heym, Serge**
CABINET R. VANDER-HEYM 172, Boulevard Voltaire
F-75011 Paris (FR)

(54) **Perfectionnements aux encadrements dormants de portes et fenêtres.**

(57) Perfectionnements aux encadrements dormants de portes et fenêtres, caractérisés en ce qu'on utilise deux profilés 1 et 2, de section générale en forme de cornière ou d'L, comportant chacun des moyens pour s'assembler l'un à l'autre de façon à réaliser un profilé final affectant une section en forme d'U.

A l'aide de chacun des profilés, on réalise un cadre pouvant se loger dans une ouverture d'une cloison, chacun des cadres étant engagé par l'une des faces de ladite cloison et l'assemblage étant obtenu par une pression tendant à rapprocher lesdits cadres l'un vers l'autre en réalisant un accrochage mutuel.



Description

La présente invention est relative à des profilés pour encadrements dormants de portes et fenêtres.

Ces encadrements sont destinés plus particulièrement, mais non exclusivement, aux véhicules et remorques habitables.

En l'état actuel de la technique, on pratique une ouverture dans la paroi de l'habitable puis on engage un cadre, formant la partie dormante, dans ladite ouverture, ledit cadre présentant une aile périphérique prenant appui contre la face correspondante de la paroi contre laquelle elle est fixée à l'aide de vis ou rivets. Cette technique nécessite donc la présence de montants ou de longerons noyés dans la paroi.

Depui peu, on voit apparaître sur le marché des cloisons réalisées au moyen de panneaux, en mousse isolante rigide, recouverts sur chacune de leurs faces d'une feuille métallique mince. Ces panneaux ne se prêtent donc pas au rivetage ni au vissage et posent des problèmes quant au maintien des encadrements de portes et fenêtres.

La présente invention, qui remédie à ces inconvénients, est relative à des profilés permettant de réaliser des encadrements pouvant être fixés dans l'ouverture d'une paroi, sans l'aide de vis ou analogues.

L'invention est remarquable en ce qu'on utilise deux profilés de section générale en forme de L, comportant chacun des moyens, sur l'une de ses ailes, pour s'assembler l'un à l'autre de façon à réaliser un profilé final affectant une section en forme d'U.

L'un des profilés, ou profilé principal, comporte sur la face extérieure de l'une de ses ailes une ou des rainures permettant par exemple la mise en place de vitrages, ou analogues, usuels et, parallèlement à la face intérieure de ladite aile, une aile secondaire présentant des crans, s'étendant longitudinalement, susceptibles de coopérer avec des crans similaires prévus sur l'une des ailes de l'autre profilé.

L'invention sera mieux comprise par la description qui va suivre, faite en se référant au dessin annexé à titre d'exemple indicatif seulement, sur lequel :

La figure 1 est une vue en perspective montrant les deux profilés de l'invention ;

La figure 2 est une vue partielle, en coupe, montrant la fixation d'un encadrement, réalisé à l'aide des profilés de la figure 1, sur la paroi d'un habitacle ;

La figure 3 est une vue analogue à celle 2 montrant l'encadrement fixé.

En se reportant au dessin, on voit qu'on utilise deux profilés désignés sous les références générales 1 et 2, le profilé 1 formant le profilé principal et celui 2 le profilé secondaire, chacun desdits profilés affectant, en section, la forme d'une cornière ou d'un L.

Le profilé 1 présente deux ailes 3 et 4, celle 4 comportant sur sa face extérieure des nervures telles que celles 5,6 et 7 formant des rainures usuelles de réception de vitrages (non représentés).

Naturellement, ces rainures peuvent être réalisées à partir d'un profilé usuel fixé contre l'aile 4 (non représenté).

Le profilé 1 présente une aile auxiliaire 8 s'étendant parallèlement et à une certaine distance de la face intérieure 4a de l'aile 4 et présentant sur sa face située en regard de celle 4a des crans 9 longitudinaux. Ces crans, identiques, affectent en section la forme d'un triangle rectangle dont l'hypothénuse est dirigée vers l'extrémité de l'aile auxiliaire 8.

L'aile auxiliaire 8 est réalisée en un matériau élastiquement déformable. De préférence, le profilé 1, obtenu par extrusion, est réalisé en une matière plastique rigide élastiquement déformable.

L'aile auxiliaire 8 se raccorde à celle 3 par l'entremise d'un épaulement 10, dont l'utilité apparaîtra plus loin.

De plus, l'aile 3 présente sur sa face intérieure une rainure 11 dont l'utilité apparaîtra, aussi, plus loin.

Le profilé secondaire 2 présente sur la face intérieure de son aile 12 des crans 13 identiques à ceux 9 du profilé principal.

Les profilés 1 et 2 sont tronçonnés et les tronçons sont assemblés de façon à constituer des cadres. L'assemblage des tronçons est un problème à la portée de l'homme de l'art. Pour chaque encadrement de baies, il faut réaliser un cadre à l'aide du profilé 1 et un cadre à l'aide du profilé 2.

Si on se reporte aux figures 2 et 3, on voit que le panneau 14 présente une ouverture, dont le bord inférieur apparaît en 14a sur le dessin, dans laquelle on engage le cadre formé à l'aide du profilé principal 1.

Il y a lieu de noter que l'épaulement 10 permet de centrer le cadre dans l'ouverture et de maintenir l'aile auxiliaire 8 à une certaine distance du bord 14a du panneau.

On présente ensuite le cadre formé à l'aide du profilé secondaire 2 et on engage l'extrémité de son aile 12 dans l'espace 15 compris entre l'aile auxiliaire 8 et celle 4. On réalise l'assemblage des deux cadres en exerçant une pression selon la flèche F, ce qui a pour effet de faire fléchir l'aile 8 et de faire pénétrer les crans 13 entre ceux 9 (figure 3).

Selon une caractéristique importante de l'invention lors de la mise en place du cadre obtenue à l'aide du profilé principal on interpose entre la face correspondante du panneau 14 et celle intérieure de l'aile 3 une bande 16 réalisée en une matière élastiquement déformable, telle qu'une mousse plastique. Au repos, l'épaisseur de la bande 16 est supérieure à la profondeur de la rainure 11.

La bande 16, qui après assemblage des deux cadres se loge totalement dans la rainure 11 (figure 3), remplit une double fonction :

-elle assure l'étanchéité entre l'encadrement et le panneau ;

-elle contribue à verrouiller les deux cadres assemblés par la pression qu'elle exerce sur les crans.

Une bande analogue pourrait être insérée entre l'autre face du panneau et le cadre réalisé à l'aide du

profilé secondaire 2.

Il faut signaler enfin que le dispositif de l'invention permet de résoudre simplement le problème consistant à fixer des encadrements sur des cloisons présentant des épaisseurs différentes.

5

En effet, le cadre formé à l'aide du profilé 2 joue le rôle d'un couvre-joint et le même profilé peut convenir pour des panneaux présentant des épaisseurs différentes et ce, sans nuire à l'aspect esthétique de l'ensemble.

10

Revendications

15

Perfectionnements aux encadrements dormants de portes et fenêtres, du genre de ceux obtenus par l'assemblage de deux cadres réalisés chacun à l'aide d'un profilé unique affectant une section en forme de L et dont l'une des branches comporte des moyens, tels que des crans, coopérant avec des moyens similaires de l'autre profilé pour réaliser l'assemblage, caractérisés en ce que le verrouillage des cadres assemblés est assuré par une bande (16) réalisée en un matériau compressible et élastiquement déformable, logée dans une rainure (11) prévue sur la face interne de l'aile (3) de l'un (1) des profilés, l'épaisseur de ladite bande étant supérieure à la profondeur de ladite rainure.

20

25

30

35

40

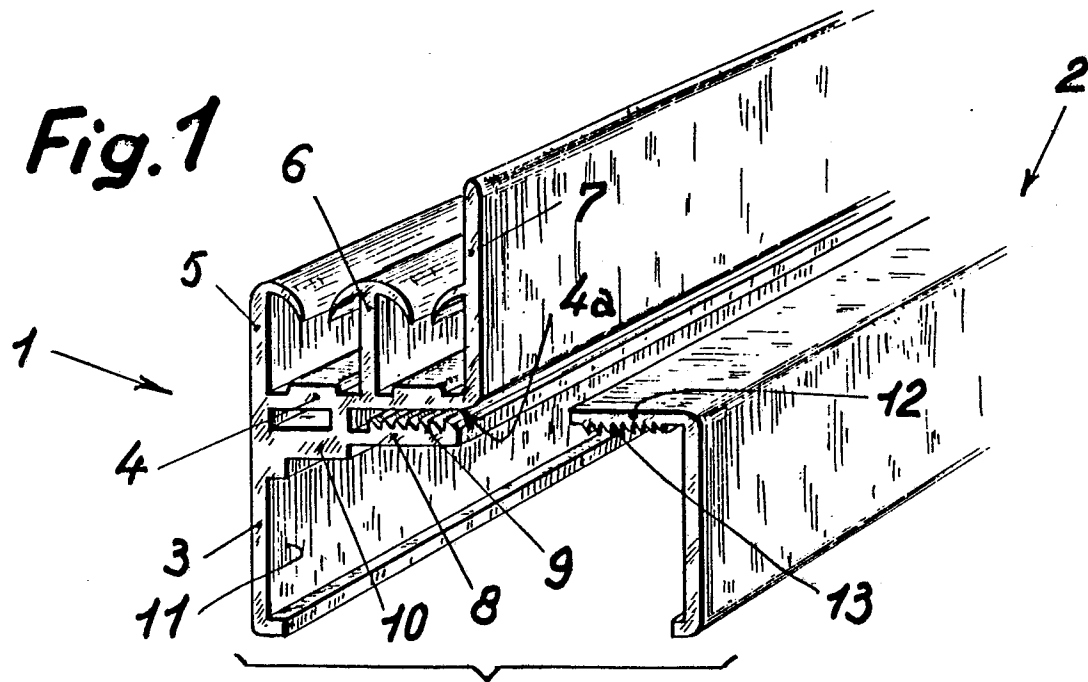
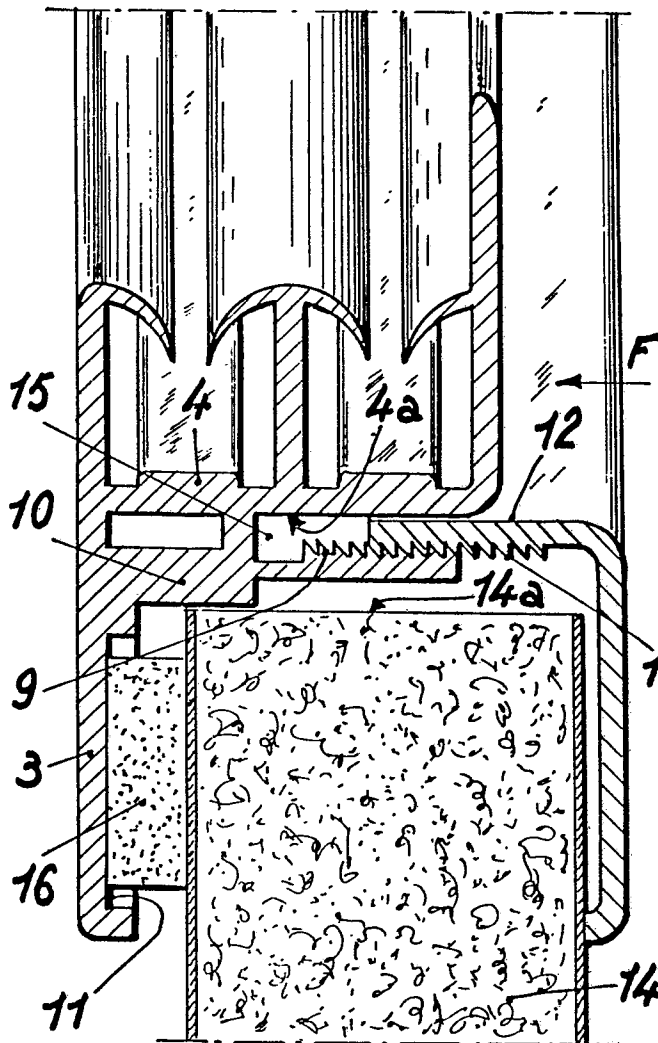
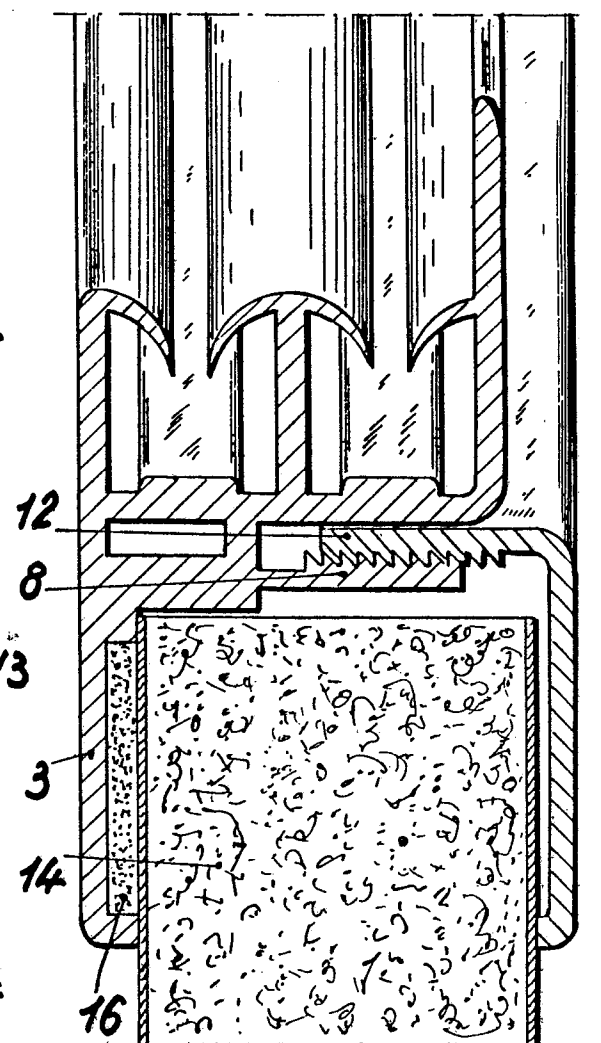
45

50

55

60

65

Fig. 1**Fig. 2****Fig. 3**



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 4)
X	AU-B- 537 021 (HITCHINS) * Page 4, ligne 3 - page 5, ligne 22; figures 1-3 *	1	E 06 B 1/30 E 06 B 1/20 E 06 B 1/64 B 60 J 1/00
A	FR-A-1 464 678 (LEMBO) * Page 2, colonne 1, paragraphes 4-6; figures 8,9 *	1	
A	US-A-4 370 828 (MIRO) * Colonne 6, ligne 57 - colonne 7, ligne 2; colonne 7, lignes 39-55; figures 7-9 *	1	
A	US-A-4 407 100 (HUELSEKOPF) * Colonne 2, ligne 16 - colonne 4, ligne 2; figures 1-3 *	1	
A	GB-A-1 216 370 (MONSANTO) * Page 4, ligne 12 - page 5, ligne 47; page 5, lignes 76-92; figures IX-XI *	1	
A	FR-A-2 456 823 (PLUS PLAN) * Page 4, lignes 17-35; figure 1 *	1	
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 09-07-1987	Examineur DEPOORTER F.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	